

# DÉLIBÉRATION

# N° CS-2019-12

**OBJET:** Budget Principal – Décision Modificative n°1

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 19  
Nombre de membres ayant donné procuration : 4  
Date de convocation : 13/11/2019  
Date d'affichage : 13/11/2019  
Votes contre: 0  
Votes pour : 23  
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de SALLES D'ARMAGNAC, sous la présidence de **Madame France DUCOS, Présidente.**

Secrétaire de séance : **Monsieur Daniel BORDE**

Membres présents : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, DUPOUY Christian, BOULIN Jean-Marc, BOULET Marlène, DUCOS France (a reçu procuration de MARRAST Christian), BUSQUET Alain, NALIS Patrick, DUPOUY André, LAGOUANELLE Jean-Noël (a reçu procuration de REMAZEILLES Guy), DULHOSTE Christian (a reçu procuration de FEUILLET-GALABERT Patricia), DAYMAN Michel, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, BORDES Daniel, DUFFAU Jean-Claude, PASSARIEU Marie-Ange (a reçu procuration de AUGRÉ Jean-Michel), BARBE Alain, FRENOT Thierry.

Membres absents et excusés : AUGRÉ Jean-Michel (a donné procuration à PASSARIEU Marie-Ange), TARBES Marc, FEUILLET-GALABERT Patricia (a donné procuration à DULHOSTE Christian), MARRAST Christian (a donné procuration à DUCOS France), DARTIGUE Christian, REMAZEILLES Guy (a donné procuration à LAGOUANELLE Jean-Noël), LUFLADE Gérard.

Madame la Présidente indique que le FIPHFP nous a remboursé les prothèses auditives de l'un des agents techniques et que la somme perçue lui a été reversée. Ce montant de dépense n'ayant pas été provisionné sur le budget prévisionnel 2019, il est nécessaire d'augmenter les crédits de l'article 65888.

Madame la Présidente détaille ainsi les montants prévisionnels 2019 par imputation et propose la Décision Modificative suivante :

CHAPITRE - ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65-65888	Charges diverses de gestion courante		2 000 €		
011-61551	Entretien matériel roulant	2 000 €			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte la Décision Modificative ainsi présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
La Présidente,  
France DUCOS

